



FIFIGROT

RÈGLEMENT DU CONCOURS ARTISTIQUE : LE PHACOMOCHÈRE

ARTICLE PREMIER

Un concours est organisé par le Festival International du film Grolandais de Toulouse ouvert à tous les artistes de la Présipauté et du reste du monde.

Lors de cette édition le film de Christian Philibert *Les 4 saisons d'Espigoule* sera projeté. Le Phacomochère est un personnage central de ce film, afin de lui rendre hommage il est donc proposé aux participants au concours de faire une œuvre représentant le Phacomochère.

Le concours est entièrement libre et tous les supports et tous les formats sont acceptés.

ARTICLE 2

Le concours a pour objectif de distinguer la meilleure œuvre représentant le Phacomochère.

ARTICLE 3

Chaque participant est invité à adresser une œuvre **INÉDITE**.

Toutes les œuvres devront être accompagnées d'un courrier :

précisant les nom et prénom du candidat, son adresse postale complète, son adresse mail et son numéro de téléphone.

Le jury accepte toutes les formes artistiques sans exclusives et sans limites.

ARTICLE 4

Les participants déposeront un scan de leur dessin ou une photo de la sculpture.

Les envois devront être adressés par voie électronique à l'adresse : fifigrot@gmail.com

La date limite du dépôt des œuvres est fixée au 06 septemb' 2020.

ARTICLE 5

La participation est gratuite.

ARTICLE 6

Un jury sera constitué et prendra connaissance de l'ensemble des envois.

À l'issue des délibérations artistico-éthylques, les résultats seront proclamés et seront connus les noms des lauréats.

Le ou les lauréats seront choisis par le jury de façon totalement inique et selon les règles du marché de l'art Grolandais.

Les résultats seront annoncés le jeudi 17 septemb' à 20h30 dans le Gro'Village, port Viguerie, en préambule de la soirée de projection en plein air consacrée à Espigoule.

ARTICLE 7

Le lauréat gagnera le droit de payer à boire à Christian Philibert avant la représentation.

Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 10

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

ARTICLE 11

AUCUNE ŒUVRE NE SERA RESTITUÉE À SON AUTEUR.

Le Fifigrot s'engage, en contrepartie, à ne faire aucun usage des œuvres soumises au concours sans accord préalable de l'auteur.

Par ailleurs, les noms et adresses des candidats demeureront strictement confidentiels.

ARTICLE 12

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à la buvette du Gro'Village durant le festival.